

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CL133

présenté par

M. Descoeur, M. Cinieri, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Brun, M. Cherpion,
Mme Bouchet Bellecourt, Mme Duby-Muller, Mme Boëlle, M. Cordier, Mme Meunier,
Mme Bonnivard et M. Reiss

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.